

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet HUILE LUBRIFIANTE	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0103-13M001/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0103-13M001	Date 2013-10-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-246-6344	
File No. - N° de dossier VIC-3-36128 (246)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-11-08	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kobenter, Hélène	Buyer Id - Id de l'acheteur vic246
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-3404 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-3344
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification n° 001 émise en date du 2013-10-29 pour modifier l'invitation susmentionnée comme suit:

- 1) **Repousser la date de clôture au 2013-11-08 à 14:00h Heure Normale du Pacifique HPN (au lieu du 2013-11-04).**

- 2) **Publier les réponses aux questions reçues de la part des fournisseurs potentiels:**

Question N° 1:

En ce qui concerne la demande de soumissions n° W0103-13M001, j'ai une question au sujet du produit qui y est défini ainsi : *Lubricating Oil, Diesel Engine, Severe Service, Grade 40, Joint Designation OMD-113 selon la norme DEF STAN 91-22 issue 5*
Numéro du code de l'OTAN : O-278

Dans la norme de la Défense 91-22 (voir la pièce ci-jointe; en anglais seulement), on stipule ce qui suit : « **requirements for a SAE 40 lubricating oil, predicted to be of minimum engine performance ACEA E2 or API CF, to ensure fitness for purpose** ». D'après ce que je comprends de ce paragraphe, vous voulez une huile moteur pour conditions rigoureuses, SAE 40, degré API CF minimum.

Nous avons deux produits qui pourraient correspondre à la description donnée, mais plus loin dans le document de la norme de la défense, on trouve un tableau contenant toutes les spécifications nécessaires. Après avoir consulté notre service technique, nous constatons que les méthodes d'essai utilisées pour arriver à ces spécifications sont d'origine européenne. De prime abord, nous n'avons rien qui puisse satisfaire directement à ces spécifications (nous utilisons habituellement des tests approuvés en Amérique du Nord).

Auriez-vous plus d'information au sujet de l'utilisation du produit? En outre, en ce qui concerne le combustible qui sera utilisé avec le produit, quelle est la teneur en soufre? Des deux produits que nous avons, il y a en un qui gère mieux une teneur plus élevée en soufre, mais il est assorti d'un prix plus élevé.

Réponse:

Le produit que nous cherchons sera utilisé pour une série de moteurs diesel qui sont principalement de conception européenne. En raison de ce critère de conception, il faut que les huiles répondent aux spécifications européennes.

À Environnement Canada, la teneur en soufre des carburants diesels marins (y compris le mazout marin) produits ou importés au Canada ne doit pas dépasser 15 mg/kg (0,015 %).

Nous ne pouvons accepter que les produits qui figurent sur la liste des produits approuvés du point de vue technique au Royaume-Uni. Une lettre du ministère de la Défense du Royaume-Uni qui accorde cette approbation technique doit accompagner la soumission.

- 3) **Modifier la Partie 2 - Instructions à l'intention des soumissionnaires, Section 3. Demandes de renseignements - en période de soumission comme suit:**

Supprimer tel qu'indiqué:

Insérer:

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

La période pour présenter les demandes de renseignements ne sera pas prolongée suite à la publication de cette modification à la demande de soumissions. Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante **le mercredi 30 Octobre au plus tard**. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Toutes les autres conditions restent inchangées.